

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/014/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du Lien Social - Intérêt Social - 1^{ère} répartition 2025.

25-42020-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française aux personnes désireuses de s'intégrer dans la vie de la Cité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des jeunes et moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- les manifestations festives et les animations multi-activités.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 63 000 Euros (soixante-trois mille Euros) dont 12 000 Euros (douze mille Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

Tiers	Associations	Adresse	Dossiers n°	Objet de la demande	Montant
042013	Compagnie Après la Pluie	1, route des Camoins 13011 Marseille	00014555	« À vous de conter : En secret... »	5 000
174955	Heko Farm	603, rue Saint Pierre 13012 Marseille	00014803	Le Talus : Vie Associative	4 000
180902	Cinclus	35, route des 3 Lucs à La Valentine - 2 ^{ème} étage 13012 Marseille	00015386	Fonctionnement Général	3 000
Total					12 000

ARTICLE 2 Le montant de la dépense soit 63 000 Euros (soixante-trois mille Euros) dont 12 000 Euros (douze mille Euros) pour les associations de notre secteur sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 - article 65748.1 - sous-chapitre 428 - service 03032 - action 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

